

Date de transmission de l'acte: 24/06/2024

Date de reception de l'AR: 24/06/2024

066-246600415-DE_073_2024-DE

AGEDI

Communauté de Communes
Roussillon Conflent
Multiplions nos énergies

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET :

**ADHESION AU GROUPEMENT DE
COMMANDE DU SYDEEL66 POUR
L'ACHAT D'ELECTRICITE, DE
FOURNITURE ET DE SERVICES
ASSOCIES EN MATIERE D'EFFICACITE
ENERGETIQUE**

Nombre de Conseillers : 38

En exercice : 38

Présents : 30

Votants : 34

Délib. n°5- 18/06/2024

Certifié exécutoire

Transmis à la Sous Préfecture de
Prades

le

Par porteur

Publié le

Notifié le

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 juin, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la Commune de Ille Sur Têt, salle la Catalane sous la présidence de Marc BIANCHINI.

Date de la convocation : le mardi 11 juin 2024

Présents : ALESSANDRIA Annabelle (T), AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BONACAZE Benoit (T), BONMARTEL Jonathan (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), COSTE Claude (T), DOMENECH Alain (T), DRAGUÉ Céline (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), GARSAU Jacques (T), GOMEZ Claude (T), HARIBOU Ali (T), LAFFORGUE Guy (T), LAVILLE René (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUES Dominique (T), POUDADE Danielle (T), PROFFIT France (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFFI Pascal (T), VIDAL Sylvie (T), VILA Patrice (T).

Absents excusés : BARNOLE Catherine (T), BURGHOFFER William (T), LECOINNET Jean-Philippe (T), PARRILLA Jérôme (T).

Absents ayant donné pouvoir : FORASTE Guy (T) à NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T) à BAPTISTE Florence (T), PAGES Caroline (T) à ALESSANDRIA Annabelle (T), PETIT Vivien (T) à ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T).

BONMARTEL Jonathan a été nommé secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales,

Date de transmission de l'acte: 24/06/2024
Date de réception de l'AR: 24/06/2024

communes pour le marché intérieur de l'électricité,
VU la Loi N°2000-108 du 10 Février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité modifiée,
066-246600415-DE_073_2024-DE
A G E D I

VU la Loi N° 2010-1488 du 07 Décembre 2010 relative à Nouvelle organisation du Marché de l'électricité (NOME) et la programmation de la fin des tarifs réglementés de vente « Jaune et Vert » au 31 Décembre 2015,

VU la loi N° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat (cf. articles 63 et 64) qui a mis fin aux tarifs réglementés de vente <36Kva « tarif bleu » pour les collectivités occupant plus de dix personnes ou dont les « recettes annuelles » excèdent 2 millions d'euros (sont considérées comme « recettes » pour les collectivités territoriales, « la DGF et les recettes des taxes et impôts locaux »). Les contrats en cours seront maintenus (sans changement de puissance souscrite ou d'option tarifaire) jusqu'au 31 décembre 2020. Passée cette échéance, il sera nécessaire d'avoir signé un contrat de fourniture en offre de marché.

VU le code de la Commande Publique et notamment son article L2113-6,

VU le code de l'énergie et notamment ses articles L.331-4 et L. 441-5

VU les articles L.1414-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU La convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe en annexe,

VU les statuts du SYDEEL66,

VU la délibération N°04012020 du Comité Syndical du SYDEEL66 du 12 février 2020, approuvant le principe d'une collaboration entre le syndicat, les communes adhérentes et autres entités publiques et/ou privées afin de créer un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et désignant le SYDEEL66 comme coordonnateur de ce groupement.

CONSIDERANT l'intérêt de la Communauté de communes d'adhérer à un groupement de commandes d'achat d'électricité et de services associés pour ses besoins propres.

CONSIDERANT qu'en égard à son expérience, le SYDEEL66 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents.

CONSIDERANT que conformément aux articles L. 1414-3 II du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission d'Appel d'Offres de groupement sera celle du coordonnateur du groupement.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil communautaire,**

ADHERE au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et des services associés liés à la fourniture d'électricité (mise en service, installation de compteurs...) dont le SYDEEL66 sera le coordonnateur,

APPROUVE les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et des services associés,

Date de transmission de l'acte: 24/06/2024

Date de reception de l'AR: 24/06/2024

AUTORISE le Président à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération et à signer tous documents relatifs à cette affaire,

AGEDI

AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer et notifier les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes.

Fait et délibéré à Ile sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Marc BIANCHINI



Date de transmission de l'acte: 24/06/2024

Date de reception de l'AR: 24/06/2024

066-246600415-DE_073_2024-DE

A G E D I